

DECLARATION de la FERC CGT au CTPMESR du 25 octobre 2011

Ce CTPMESR est convoqué au moment où viennent de se dérouler les élections aux nouveaux Comités Techniques et les renouvellements des CAP dans toute la Fonction Publique.

Dans l'Enseignement Supérieur comme dans toute l'Education Nationale, l'organisation, ou plutôt la désorganisation, de ces scrutins par vote électronique restera « historique ». Dans les EPST, les modalités nouvelles de vote imposées par les Directions d'organismes ont aussi engendré de multiples problèmes.

La CGT a depuis le début dénoncé le recours au vote électronique. Le ministère a quand même choisi le passage en force. Les dysfonctionnements recensés et dénoncés tout au long des opérations électorales nous donnent entièrement raison.

Ainsi, le taux de participation dans l'Enseignement Supérieur et l'Education Nationale a baissé de 10 à 20 % par rapport aux derniers scrutins. Et pour cause ! depuis les Identifiants jamais arrivés dans les établissements car les cartons se sont perdus jusqu'à l'attribution de deux identifiants et deux mots de passe qui ne fonctionnent ni l'un ni l'autre, en passant par l'impossibilité de récupérer le mot de passe ou d'accéder au site du ministère pour cause de logiciel « Java » non compatible, et beaucoup d'autres problèmes, c'est à un véritable « parcours du combattant » qu'ont été confrontés les personnels voulant voter !

A cela s'ajoutent, les problèmes dus à l'assistance, à la non information des agents sur l'existence d'une adresse courriel académique. Comment régler le problème d'un identifiant adressé par courriel qui n'arrive jamais à son destinataire car, par mesure de sécurité sur le serveur de l'établissement, il est considéré comme un « SPAM » et rejeté.

Et puis se pose la question du prétendu gain de temps et des prétendues économies. En effet, les diverses convocations et les moyens de communication étaient bien souvent inappropriés : exemple, lors du dépouillement, a été noté un manque de visibilité de l'écran.

Enfin, quelle crédibilité apporter à des informations virtuelles ?

Dans ces conditions, gouvernement et ministère auraient voulu démontrer que les personnels ne s'intéressaient pas à l'élection de leurs représentants qu'ils n'auraient pu mieux faire ! C'est pourquoi la FERC CGT tient à continuer à dénoncer haut et fort non seulement le déni de démocratie qu'engendre ce mode électoral mais également le manque d'écoute et le mépris avec lequel ont été traités les dysfonctionnements démontrés. Le ministère et ses représentants n'ont cessé de minimiser, voire marginaliser toutes les incohérences du processus qui leur étaient signalées. Si l'administration avait tenu compte des remarques apportées depuis le début et notamment lors de la cérémonie du scellement des urnes (ce qui nous a conduit à ne pas participer à ce scellement), beaucoup d'entre elles auraient pu être réglées pour le résultat final. La FERC CGT exige donc tout d'abord l'inventaire et l'analyse exhaustifs de tous ces dysfonctionnements de même qu'elle exige qu'il ne soit plus jamais fait recours au vote électronique.

L'ensemble de ces dysfonctionnements n'ont néanmoins pas empêché la FERC-CGT de progresser largement dans les Universités et de devenir la première organisation syndicale dans les principaux EPST, CNRS et INRA (après l'INSERM l'an passé) Pour nous, ces résultats sont liés à notre défense permanente et sans concessions des revendications des salariés, de la lutte pour le retrait de la loi Fillon-Woerth sur les retraites à celle pour la titularisation des non-titulaires, pour l'amélioration des carrières et des salaires, en passant par le combat contre la mise en place de la RGPP dans la Recherche et l'Enseignement Supérieur. Alors que le gouvernement s'apprête, au nom des soi-disants impératifs de réduction des déficits publics, à tenter de nous faire payer une dette qui n'est pas la nôtre, et à promulguer de nouveaux plans d'austérité, ce renforcement des positions de la FERC-CGT est un signal clair d'avertissement.

La tenue des élections professionnelles n'a d'ailleurs pas arrêté, bien au contraire, l'expression des revendications des personnels. Ainsi, au-delà des questions d'ordre général posées par la mise en place du Nouvel Espace Statutaire contre lequel la CGT s'est prononcée et sur lequel nous reviendrons dans le cours de ce CTP, nous sommes porteurs de 1095 signatures recueillies en trois jours à l'INRA pour exiger que soient maintenus pour les Techniciens de la Recherche les avancements accélérés actuels de 6 mois en lieu et place des bonifications d'ancienneté maximale de 3 mois prévues dans le texte, et que cette durée de 6 mois soit étendue aux Agents Techniques de la Recherche.

Nous en profitons pour dénoncer le dégraissage préventif des non-titulaires opéré par les directions d'organismes et les Présidents d'Universités avant toute possibilité d'accès aux dispositifs de titularisation, et les conditions dans lesquelles s'opèrent les soi-disants recensements « exhaustifs » des non-titulaires. Nous demandons donc au Ministère de prendre au plus vite toutes les directives nécessaires à opérer un vrai recensement de tous les non-titulaires.

Et nous ne saurions finir sans condamner une nouvelle fois l'application de la RGPP dans les organismes de recherche rejetée par la masse des personnels.